



Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Compte rendu du groupe de Travail (GT) Postes adaptés du 7 mars 2019

Le GT était présidé par Mme RAULT, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines (SGA-DRH).

Introduction

Exposition de situations individuelles fragiles, vues ensuite dans chaque CAPA (le GT n'entérine rien // confidentialité ++).

Réponses administratives prévues

- En 1^{er} lieu = l'aménagement de poste.
- Si cela est impossible, l'agent bénéficie éventuellement d'un poste adapté selon différents critères.

Critères d'accession à un poste adapté

- L'état de santé doit être stable (pas de CMO ou CLM).
- L'enseignant doit avoir un projet professionnel construit et réalisable = retour aux fonctions ou reconversion (discuté entre autre avec le conseiller mobilité carrière).
- Le reclassement doit être demandé par l'agent dans un corps précis et l'employeur doit proposer 2-3 possibilités dans ce corps.

NB : C'est une période intermédiaire en PACD (durée d'1 an renouvelable 2X) ou en PALD (durée de 4 ans éventuellement renouvelable).

Contexte général

L'académie perd 14 postes administratifs tout confondu ce qui se répercute sur les possibilités de postes adaptés dans cette filière, d'où une vigilance accrue pour positionner des collègues à ces fonctions administratives.

Au total :

- 16 dossiers de maintien = 14 avis favorables du GT & 2 réserves (en attente d'expertise ou de RDV médicale, IPR, etc...)
- 14 dossiers de 1^{er} demande = 6 avis favorables du GT, 5 avis défavorables & 3 réserves
- 7 sorties obligatoires du dispositif

Cas particuliers (1 cas en EPS)

Un collègue d'EPS a fait une demande de poste adapté cette année, mais sa situation personnelle (santé et âge) ne correspond pas à une entrée en poste adapté. Par contre elle devrait être vue dans un autre cadre, celui de la reconversion.

Pour le SNEP-FSU Estelle Lechardeur